

**AVENANT AU CONTRAT
NAVIGATION DE PLAISANCE
TRANSMER GARANCE A / NAV & GEN.
10/060616/3353
SARL MORA
Yacht "LA LICORNE"
Dossier 7855**

De convention expresse entre les Parties et avec effet au 01/10/2017., date d'échéance annuelle contractuelle, il est stipulé au présent contrat que :

1. la nouvelle valeur agréée assurée du Yacht "LA LICORNE" est désormais 300 000 € en lieu et place des 350 000 € précédents.
2. la cotisation annuelle de référence, devient 3 000,00 € HT, soit 3 575,90 € TTC.
3. le programme de course à effet du 01/10/2017 est le suivant :

- Régates Inshore de la Classe 40
- Transat Jacques Vabre 2017

la territorialité des garanties est ponctuellement amendée de façon à permettre au Yacht assuré de participer à la Transat Jacques Vabre édition 2017, sous réserve et moyennant les conditions suivantes :

- Traversée de l'Atlantique et Côtes Brésiliennes pour une arrivée à Salvador de Bahia, Brésil
- les franchises sur les dommages au grément dormant carbone sont multipliée par deux
- Moyennant une cotisation additionnelle de 3 800 € HT soit 4 522 € TTC

La couverture prenant effet dès règlement par l'assuré de la cotisation additionnelle correspondante impérativement avant le départ de la Course, versement de ces sommes conditionnant la délivrance par les assureurs des attestations d'assurance nécessaires à la participation à la course.

Le retour Métropole par Cargo est exclu dans tous les cas du champ des présentes garanties

Il n'est pas autrement modifié ou dérogé aux autres Dispositions Contractuelles.

Avenant,

Fait à Nantes, le mercredi 20 septembre 2017

Pour les Assureurs,

TRANSMER
ASSURANCES
62, Avenue Camus - 44000 NANTES
Tél. 02.85.520.350 - Fax 02.85.520.348
e.m.a.il. transmer@transmer.com
RCS 518 888 441 - ORIAS 10 053 892

Pour l'Assuré,

SAS MORA
21, RUE DU BECQUERET
ZA DU PRE BECOUFERET
50270 BARNEVILLE